

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES  
**Bureau de l'Environnement  
pour l'Environnement**

Installations Classées pour la Protection  
de l'Environnement  
SC/SC

**ARRETE complémentaire n°4638 relatif au contrôle  
de la qualité des eaux souterraines du site exploité  
par la société Arizona Chemical rue Jean Jaurès à  
Niort**

**Le Préfet des Deux-Sèvres  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L 512-3,

Vu le décret modifié 77-1133 du 21 Septembre 1977 pris pour l'application de la loi du 19 Juillet 1976 codifiée au titre I livre V du Code de l'Environnement, et notamment son article 18.

Vu l'arrêté préfectoral du 19 mars 2004 réglementant l'ensemble des activités exercées par la société ARIZONA sur le site de Niort,

Vu l'arrêté préfectoral du 04 novembre 2002 imposant à la société ARIZONA CHEMICAL de mettre en place un dispositif de surveillance des eaux souterraines,

Vu les conclusions de l'étude simplifiée des risques révisée du 30 août 2004,

Vu la demande de modification du programme de surveillance du 31 janvier 2006 complétée le 08 décembre 2006 ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées en date du 18 janvier 2007 ;

Considérant que le programme de surveillance des eaux souterraines sur le site peut être adapté au vu du bilan de 4 ans de suivi de la qualité des eaux,

Le pétitionnaire consulté,

Vu l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques le 20 février 2007 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>**

La société ARIZONA CHEMICAL sise 262 rue Jean Jaurès à Niort (79000) est tenue de réaliser un suivi de la qualité des eaux souterraines, dans les conditions définies en annexe.

Le dispositif de surveillance comprend au moins deux piézomètres amont, trois piézomètres aval de l'usine, deux piézomètres au centre et sud du site ainsi que les 4 puits de dépollution.

## **ARTICLE 2**

A la fin de chaque semestre, la société ARIZONA CHEMICAL doit transmettre à l'inspection un bilan des mesures réalisées et une interprétation des analyses.

En cas d'anomalies, notamment d'écarts constatés entre les piézomètres amont-aval du site, la Société ARIZONA CHEMICAL en informera l'inspection dans les meilleurs délais. Elle précisera si ces anomalies peuvent être à l'origine d'une pollution vers l'extérieur, et dans l'affirmative, les mesures prises pour y remédier.

## **ARTICLE 3**

Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 04 novembre 2002 sont abrogées.

## **ARTICLE 4**

Faute pour l'exploitant de se conformer aux dispositions du présent arrêté, il sera fait application indépendamment des sanctions pénales encourues, des sanctions administratives prévues à l'article L 514-1 du Code de l'Environnement ;

## **ARTICLE 5**

Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Poitiers. Le délai de recours est de deux mois pour l'exploitant ou son représentant. Ce délai commence à courir du jour où le présent arrêté a été notifié.

## **ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté sera affiché, par les soins du maire, à la mairie de Niort pendant une durée minimum de un mois, procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités sera dressé par les soins du Maire et transmis au Préfet.

Un avis sera inséré, par les soins du Préfet, et aux frais de l'exploitant, dans deux journaux locaux ou régionaux, diffusés dans tout le département.

## **ARTICLE 7**

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Maire de Niort, le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera adressée ainsi qu'à la société ARIZONA CHEMICAL.

Niort, le 23 avril 2007  
Le Préfet,  
Pour le Préfet, par délégation,  
Le Secrétaire Général  
Jean-Yves CHIARO

## SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES

## ARIZONA CHEMICAL A NIORT

Points de contrôle	Fréquence semestrielle	Fréquence annuelle
Piézomètre Amont - PZJ	BTEX, Styrène, Naphtalène, Indice phénol, formaldéhyde, HCT, pH	
Piézomètre Amont - PZ 1.1		BTEX, Styrène, Naphtalène, Indice phénol, formaldéhyde, HCT, pH
Piézomètre Aval – PZE Bis	BTEX, Styrène, Naphtalène, Indice phénol, formaldéhyde, HCT, pH	
Piézomètres aval – PZF bis et PZH		BTEX, Styrène, Naphtalène, Indice phénol, formaldéhyde, HCT, pH
Piézomètres Sud et Centre – PZ 4.2 et PZ 12.1	BTEX, Styrène, Naphtalène, Indice phénol, formaldéhyde, HCT, pH	
Puits de dépollution RW1, RW2, RW3 et P1	BTEX, Styrène, Naphtalène, Indice phénol, formaldéhyde, HCT, pH	